



Cabinet

Tél : 03 84 78 63 26
Mél : ce.cabinet.dsden70@ac-besancon.fr
5 place Beauchamp – BP 419
70013 Vesoul cedex

Vesoul, le 30 septembre 2025

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Saône

à

Mesdames les directrices
Messieurs les directeurs d'école
S/c de mesdames les inspectrices et de
monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale

Circulaire prévention et lutte contre le harcèlement

La prévention et la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire est une priorité qui doit mobiliser aujourd'hui tous les acteurs de la communauté éducative :

En juillet 2025, 100% des écoles de Haute Saône ont obtenu au moins le label pHARE niveau 1 et à ce titre, je tiens à vous adresser tous mes remerciements. Je souhaite que cette dynamique se maintienne et que nous puissions collectivement voir de nombreuses écoles labellisées niveau 2 ou 3.

Par ailleurs, toutes les situations de harcèlement présumé signalées dans notre département en 2024-2025 ont été traitées et toutes les fiches de suivi clôturées avec l'assentiment des équipes pédagogiques et des familles qui s'accordaient sur le fait que la situation était apaisée.

Nous restons tous mobilisés et impliqués :

- Au quotidien, vous vous mobilisez au cœur de la classe par la réunion des facteurs protecteurs, le développement des compétences psycho-sociales et l'observation des signaux faibles par chaque enseignant
- Dans chaque école, par le déploiement du programme pHARE
- Dans chaque circonscription, par l'accompagnement des écoles par l'équipe ressource et la nomination d'un référent "harcèlement"
- À l'échelon départemental, par le pôle départemental pour la prévention et le suivi des situations individuelles en appui aux circonscriptions et aux écoles.



1. Au sein de chaque école :

Vous, directrices et directeurs assurez avec votre équipe pédagogique la mise en œuvre effective des actions [du programme pHARe](#) qui conduisent à la labellisation. Dès le début d'année, vous prendrez connaissance du niveau de labellisation 2024-2025 de votre école et vous pourrez ensuite renseigner au fur et à mesure de l'année les actions accomplies.

Ces actions ne sont pas additionnelles : il peut être intéressant en ce début d'année de réfléchir aux initiatives qui existent déjà pour les articuler entre elles mais également en développer d'autres. Par exemple, [l'Éducation Morale et Civique, l'Éducation à la Vie Affective et Relationnelle, l'Éducation aux Médias et à l'Information](#) contribuent aux 10 heures d'apprentissage de chaque élève. De plus, il est possible de profiter des moments de rencontres incontournables tels que les réunions de rentrée pour organiser des ateliers destinés aux parents autour de la prévention.

Des documents régulièrement mis à jour sont [disponibles dans l'espace documentaire de la plateforme pHARe](#). Vous pouvez les consulter pour enrichir vos actions.

Je vous invite à renseigner tout au long de l'année la plateforme pHARe et ainsi donner de la visibilité à vos actions dès qu'elles ont été engagées.

Il convient de [réddiger un fait établissement](#) de niveau 2 ou 3 (cyber harcèlement) en cas de situation de harcèlement présumé après avoir échangé avec l'IEN qui sera régulièrement informé de l'évolution de la situation par l'intermédiaire du référent de la circonscription. Vous informez le plus rapidement possible l'ensemble de l'équipe éducative et [assurez le suivi de la situation](#) au quotidien.

Vous pouvez solliciter l'équipe ressource de votre circonscription afin d'être accompagnés dans le traitement des situations.

2. A l'échelle de chaque circonscription :

Le protocole national de traitement des situations sera décliné dans chaque circonscription afin de prendre en compte les spécificités du territoire.

Les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale sont responsables de la mise en œuvre du plan de prévention et de lutte contre le harcèlement dans leur circonscription.

A leurs côtés, une équipe ressource de 5 personnes formées dont 1 référent accompagne les directeurs dans le traitement et le suivi des situations de harcèlement. Elle s'appuie sur le protocole national et s'assure [de la journalisation](#) rigoureuse des actions engagées.

Cette équipe contribue également à la formation des enseignants et des directeurs d'écoles.

Le schéma de traitement des situations clarifie l'organisation de la circonscription pour assurer 100% de détection et 100% de prise en charge. Ce document est communiqué à la communauté éducative et présenté en conseil d'école avec le plan de prévention du harcèlement afin d'identifier les contacts et les circuits de prise en charge.

Circonscription	IEN	Référent “Harcèlement”	Membres de l'équipe ressource
Gray	Mme Cerri	Elise Moine (CPC)	Estelle Menigoz (CPC) Véronique Gaudiot (CPC) Nathalie Viegas (enseignante spécialisée) Anne-Laure Cerri (IEN)
Lure	Mme Millerand	Christophe Lanier (CPC)	Bernadette Castelo (psyEN) Sylvie Toillon (psyEN) Catherine Weber (psyEN) Valérie Collilieux (psyEN) Nathalie Tripard (psyEN) Isabelle Jeangérard (directrice d'école) David Magnin (directeur d'école) Franck Arrigoni (psyEN) Frédérique Millerand (IEN)
Luxeuil	Mme Mourey	Déborah Vernier (CPC)	Emilie Fauvernier (PE spé RASED Melisey) Nicolas Lukaszczk (PS/MS/GS, directeur Saint-Barthélémy) Fabienne Grosjean (psy scolaire) - Sandra Valdenaire (CPC)
Vesoul 1	Mme Maurer	Nathalie Colard (CPC)	Yannick Vaufrey (directeur d'école) Cécile Pheulpin (psyEN) Hélène Chenu (directrice d'école) Stéphanie Perrot Puvis de Chavannes (appui pédagogique) Stéphanie Ballet (CPC) Sophie Rostaing (CPC)
Vesoul 2+3	M Violet	Benoît Janin (CPC)	Adeline Richard (CPC) Elodie Lhenry (CPC) Pascaline Mariot Martin (CPD) Danièle Couturet (CP)

Il conviendra en ce début d'année de mettre à jour sur la plateforme pHARe les noms des membres de l'équipe ressources.



3. Au niveau départemental :

Un pôle départemental harcèlement se réunit régulièrement et accompagne les écoles et les circonscriptions.

Au sein de ce pôle, Nadine Prost, responsable départementale de la lutte et de la prévention du harcèlement est chargée du suivi du déploiement du programme pHARe en Haute-Saône.

Elle peut être sollicitée pour toute question concernant vos initiatives de sensibilisation ou en appui dans leur mise en œuvre.

Mme Prost s'assure de la prise en charge de chaque situation de harcèlement présumé jusqu'à sa résolution. Le [schéma de traitement départemental](#) prévoit que pour chacune de ces situations elle prendra si besoin contact avec la famille avant ou après avoir pris l'attache de l'IEN. Elle assure un suivi de proximité avec l'école et la famille jusqu'à résolution de la situation.

En cas de besoin, elle peut également intervenir pour conseiller les membres de la communauté éducative et venir en appui des équipes ressources de circonscription pour les situations les plus complexes.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement en faveur du bien-être des élèves, faisons de cette année scolaire un moment propice à l'épanouissement de chaque élève dans un environnement respectueux et sécurisant.

Soyez assurés que nous serons mobilisés à vos côtés afin que chaque élève puisse évoluer dans un cadre bienveillant, protecteur et épanouissant.

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Saône

Catherine RIDARD